

1 EXPRIMEZ et HIÉRARCHISEZ vos exigences

La meilleure façon de sélectionner un architecte susceptible de répondre au mieux à vos questions commence par la formulation précise de vos attentes.

2 Rédigez vos exigences dans un PROGRAMME

Ce cahier des charges représente l'interface entre le commanditaire du projet et le concepteur.

👉 *Le maître d'ouvrage doit définir des objectifs précis à atteindre. Les mentions du type «le projet devra respecter les exigences environnementales» ou «le projet sera HQE» n'ont aucun sens. Le maître d'ouvrage doit lui-même déterminer la position du curseur de la qualité environnementale.*

3 Définissez une PROCÉDURE de sélection de maîtrise d'œuvre

- Au-dessus du seuil européen (CMP 2010 : 193 000 € HT) : Procédure formalisée (concours d'architecture ou procédure négociée spécifique).
- Au-dessous du seuil européen : Procédure adaptée (MAPA).

👉 *L'appel d'offres, qui consiste à recruter l'architecte proposant les honoraires les plus bas, est une procédure inadaptée à la recherche de qualité en général, et de qualité environnementale en particulier.*

4 RENSEIGNEZ l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC)

- Précisez à nouveau vos attentes dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC), y compris celles concernant la qualité environnementale.
- Demandez des « compétences » plutôt que des « métiers ».
- Exposez vos critères de sélection.
- Demandez aux candidats un dossier adapté à votre requête qui facilitera le travail de la commission.

5 Prenez le temps d'ANALYSER les candidatures

Respectons quelques conseils, pour que «choisir un architecte» ne soit pas synonyme d'«éliminer les autres candidats» !

- Rassemblez différentes compétences dans la commission de sélection de maîtrise d'œuvre (maître d'ouvrage, usagers, maîtres d'œuvre ou autres personnes «compétentes» : assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la qualité environnementale des bâtiments (QEB) ou autres).
- Donnez-vous le temps de bien analyser les candidatures au regard des exigences du programme et des critères de sélection définis dans l'AAPC.
- Débattrez des points de vue des différents membres de la commission avant de voter.

6 Identifiez la COMPÉTENCE en matière de qualité environnementale

En attendant que les réalisations se multiplient, l'habituel examen des compétences sur « références » est quelque peu délicat pour appréhender les compétences d'un architecte en matière de qualité environnementale.

L'examen des références :

Attention aux « projets HQE » auto-proclamés ! Sans descriptif précisant les cibles environnementales traitées, tout projet peut se dire «environnemental» ! Veillez à ce que les dossiers de candidature soient explicites en la matière, et entourez-vous de personnes susceptibles d'en juger pour éclairer les membres de la commission.

L'attention portée à la formation des candidats :

Un architecte sans références significatives en matière de qualité environnementale, peut néanmoins faire preuve d'une sérieuse motivation. Le cursus de formation réalisé peut en témoigner.

👉 *Attention, toutes les formations ne se valent pas. Vérifiez en la pertinence en demandant la durée de la formation (ex : 1 ou 2 jours peuvent correspondre uniquement à de la sensibilisation en fonction des thèmes abordés) et le programme qui doit être en adéquation avec vos exigences (ex : une formation sur la performance énergétique des bâtiments n'intègre pas les critères liés à la gestion de l'eau, à la qualité de l'air, à l'impact environnemental des matériaux, etc.)*



7 Choisissez un architecte MOTIVÉ

La recherche d'une meilleure qualité environnementale dans les bâtiments représente un fabuleux levier pour lutter contre les changements climatiques, l'épuisement des ressources fossiles ou la qualité sanitaire des espaces bâtis.

Comme tout citoyen, les architectes n'accordent pas tous la même importance à la problématique du développement durable. Il s'agit donc de repérer chez le professionnel cette sensibilité qui est personnelle avant d'être professionnelle.

Le mieux est encore de le rencontrer et d'en discuter !

Photos et crédits

1 - Village de gîtes - Celles-sur-Plaine (88) - SMA des Lacs - Canonica-Cartignies architectes / 2 - Ecole des Capucins - Commercy (55) - Commune de Commercy - Agnès Ries architecte / 3 - Collège Guynemer - Mirecourt (88) - Conseil Général des Vosges - Architecture Studio / 4 - Bureau DDE - Sarrebourg (57) - Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - SARL A. Concept / 5 - Ateliers municipaux - Velaine-sous-Amance (54) - Commune de Velaine-sous-Amance - Frédéric Soria architecte / 6 - Funérarium intercommunal - Vagney (88) - Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt - Haha architectes / 7 - Lotissement Le Sacré Coeur - Combrimont (88) - SAHLM Le Toit Vosgien - Régis Collin architecte / 8 et 9 - CNIDEP - Laxou (54) - CNIDEP - AUP Lorraine / 10 et 11 - Groupe scolaire - Ménil-la-Tour (54) - Syndicat Intercommunal scolaire du Terrouin - In Situ (a)rchitectes et Guy Amard architecte / 12 et 13 - Multiaccueil petite enfance - Communauté de communes du Saulnois - Château-Salins (57) - Mil-Lieux architecture.

Crédits Photos : CAUE 54, CAUE 57, CAUE 88, GIPEBLOR, Palmarès Habitat et Bois ©, Agnès Ries, Estelle Maurice.

Partenaires

Le Centre de Ressources LQE est soutenu financièrement par :



Informations utiles

Vous pouvez prendre conseil auprès :

- du centre de Ressources Régional pour la qualité environnementale du cadre bâti :

Lorraine Qualité Environnement

62 rue de Metz - 54000 NANCY

tél : 03 83 37 23 63

mail : contact@lqe.fr - site : <http://www.lqe.fr>

- des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de votre département :

CAUE de Meurthe-et-Moselle

48 esplanade Jacques Baudot - CO90019

54035 NANCY CEDEX

tél : 03 83 94 51 78

mail : caue@caue54.cg54.fr

site : <http://www.caue54.com>

CAUE de la Meuse

3, rue François de Guise - BP 514

55012 BAR-LE-DUC CEDEX

tél : 03 29 45 77 68

mail : caue55@wanadoo.fr

CAUE de la Moselle

2 r Jeanne D'Arc

57160 SCY CHAZELLES

tél : 03 87 74 46 06

mail : contact@caue57.com

site : www.caue57.com

CAUE des Vosges

Conseil Général

88088 EPINAL CEDEX 9

tél : 03 29 29 89 40

mail : caue88@cg88.fr

Formations :

Liste de formations nationales dédiées à la qualité environnementale du cadre bâti et destinées aux architectes : <http://www.lqe.fr> (rubrique Formations)

A lire également :

Les documents édités par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) : <http://www.archi.fr/MIQCP>



Qualité environnementale d'un ouvrage public

**Comment recruter
un architecte ?**

D'une manière générale, le recrutement du maître d'œuvre d'une opération publique est un maillon essentiel de la qualité finale de l'ouvrage.

Lorsque la qualité environnementale est affirmée comme une exigence particulière du projet, il est indispensable de sélectionner les professionnels compétents en la matière.

Comment faire ?

6



5 4



3



2



1

